

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL 2024
DU TRANSPORTEUR**

OPÉRATION ET MAINTENANCE

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0024](#), p. 6 et 7, réponse 2.1;
 - (ii) Pièce [B-0024](#), p. 9, réponse 2.5;
 - (iii) Dossier R-4270-2024, pièce [B-0044](#), p. 80, Tableau F-4;
 - (iv) Dossier R-4270-2024, pièce [B-0044](#), p. 49 et 50.

Préambule :

(i) « *Tout d'abord, le Transporteur précise que le montant associé à la référence (iv) correspond à l'écart total du coût complet de l'activité de soutien Construction, et non uniquement à la quote-part imputée au Transporteur. À titre indicatif, la facturation interne provenant de Construction, intégrée dans la maintenance directe du Transporteur, s'élève à près de 20 M\$.*

De plus, lors de la planification des travaux de l'année autorisée 2024, le carnet de commandes de Construction n'étant pas encore déterminé, un montant prévisionnel pour ce type de travaux a été intégré à même la sous-activité Maintenance directe. Ce montant a toutefois été inscrit dans une rubrique de coûts distincte de la facturation interne, afin de tenir compte de la possibilité de réalisation par des ressources externes.

Puisque l'année autorisée prévoit un montant pour ce type de travaux et que le niveau réel facturé par Construction est comparable, aucun écart significatif n'est donc observé à cet effet dans la sous-activité Maintenance directe. » [nous soulignons]

(ii) « *La hausse des heures réelles de réalisation des travaux par rapport à la valeur autorisée s'explique par une augmentation des heures consacrées aux investissements du Transporteur, induite par le Plan d'action 2035. Ceux-ci se sont précisés en cours d'année 2024, entraînant un ajustement aux heures initialement prévues afin de refléter les heures requises pour certains projets. »*

(iii)

Tableau F-4
Facturation interne directe par produits et services (M\$)

	Année historique 2023				Année de base 2024				Année témoin 2025			
	Vue électrique				Vue électrique				Vue électrique			
	Transport	Distribution	Non réglementé	Total	Transport	Distribution	Non réglementé	Total	Transport	Distribution	Non réglementé	Total
1 Technologies numériques	101,9	34,2	35,9	171,9	122,7	44,4	37,2	204,3	120,5	63,6	38,9	223,0
2 Télécommunications de réseau d'énergie	80,8	-	29,0	109,8	83,6	-	30,0	113,7	85,4	-	30,7	116,0
3 Services de développement	21,1	34,2	6,9	62,1	39,1	44,4	7,2	90,6	35,1	63,6	8,2	106,9
4 Services partagés	16,5	29,5	16,7	62,7	17,7	28,2	24,5	70,4	18,0	29,3	23,3	70,6
5 Immobilier	3,9	3,0	1,5	8,4	3,5	2,7	7,2	13,5	3,8	2,7	5,8	12,1
6 Transport	-	17,2	-	17,2	-	15,1	-	15,1	-	15,8	-	15,8
7 Services industriels	1,1	-	1,3	2,3	1,2	-	1,5	2,8	1,2	-	1,4	2,6
8 Environnement	11,5	9,3	14,0	34,8	12,9	10,5	15,7	39,2	13,2	10,7	16,1	40,1
9 Services corporatifs	17,4	8,4	-	25,8	23,4	13,0	-	36,4	24,0	13,2	-	37,2
10 Affaires juridiques et réglementaires	17,4	8,4	-	25,8	23,4	13,0	-	36,4	24,0	13,2	-	37,2
11 Innovation	37,2	36,6	30,7	104,4	46,3	39,9	43,4	129,7	49,3	42,8	46,3	138,4
12 Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE	172,9	108,7	83,3	364,8	210,1	125,5	105,1	440,8	211,8	149,0	108,5	469,2
14 Autres cheminements directs ¹	0,3	3,4	1,3	5,0	0,3	3,4	1,4	5,0	0,3	1,4	1,4	3,1
15 FACTURATION INTERNE ET AUTRES CHEMINEMENTS DIRECTS	173,2	112,1	84,6	369,8	210,4	128,9	106,5	445,9	212,0	150,4	109,9	472,3

¹ Inclus les coûts liés à des ententes d'hébergement informatique et la facturation interne de la vue électrique vers la vue électrique

(iv) « Cette baisse est expliquée principalement par le fait qu'en 2023 des travaux aux charges ont été réalisés mais en 2024, ces coûts ont été prévus par l'activité opération et maintenance afin de se donner une plus grande latitude sur la réalisation des travaux et tenir compte de la charge de travail de Construction dans le cadre de la réalisation du Plan d'action 2035.

[...]

Les cheminements de coûts diminuent de 87 M\$ entre 2023 et 2025 principalement en lien avec la facturation vers les activités de la chaîne de valeur. Cette baisse découle de la réattribution de la réalisation des travaux prévue, comme expliqué à la section précédente. »

Demandes :

- 1.1 Selon la référence (i), un montant prévisionnel de près de 20 M\$ a été intégré à la sous-activité Maintenance directe. Veuillez décrire les activités que le Transporteur prévoyait réaliser avec ce montant.
- 1.2 Selon la référence (i), le montant prévisionnel de près de 20 M\$ a été inscrit dans une rubrique de coûts distincte de la facturation interne, afin de tenir compte de la possibilité de réalisation par des ressources externes.
 - 1.2.1 Veuillez fournir les règles entourant la réalisation des activités de la rubrique Facturation interne directe par produits et services (référence (iii)), notamment celles aux recours à des ressources externes.
 - 1.2.2 Veuillez concilier les explications relatives à la prévision des coûts de la rubrique Construction imputées aux charges du Transporteur fournies en (i) et en (iv).

- 1.2.3 Veuillez décrire les activités réalisées sous la rubrique Construction au montant de près de 20 M\$.
- 1.2.4 Veuillez indiquer si Hydro-Québec a eu recours à des fournisseurs externes pour les services rendus au Transporteur sous la rubrique Construction. Dans l'affirmative, veuillez décrire les montants et la nature des services rendus par ceux-ci.
- 1.3 En lien avec la référence (iii), veuillez décrire les activités réalisées par le Transporteur relativement aux heures additionnelles de réalisation des travaux par rapport à celles autorisées.

CONCEPTION ET ÉVOLUTION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE ET INFRASTRUCTURES

2. Référence : Pièce [B-0024](#), p. 11, réponse à la question 3.2.

Préambule :

Tableau R-3.2
Impact de la réallocation des ressources (en M\$)

Impact sur les activités de Transport	
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	(18,5)
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	0,3
Expertise et soutien technique aux opérations	5,8
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	3,6
Impacts sur les activités autres que celles du Transporteur	8,9
Total de la réallocation des ressources	(0,0)

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer que la réallocation des ressources entraîne une diminution nette de 8,9 M\$ des charges d'exploitation réelles du Transporteur.
- 2.2 Veuillez spécifier les parts du montant de 8,9 M\$ réallouées au Distributeur et aux activités non règlementées.

- 2.3 Veuillez décrire les activités réalisées par le Transporteur avec les montants de 5,8 M\$ (Expertise et soutien technique aux opérations) et 3,6 M\$ (Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux).
- 2.4 Veuillez confirmer que la réallocation décrite en préambule est la seule concernant l'ensemble des charges d'exploitation du Transporteur en 2024. Dans la négative, veuillez fournir les détails.

INDICATEURS DE PERFORMANCE GÉNÉRAUX

3. Référence : Pièce [B-0024](#), p. 26, réponse 7.3.2.

Préambule :

« Entre 2022 et 2024, la principale cause des rejets accidentels de moins de 4 000 litres survenus est attribuée à la cause « Bris d'équipement », représentant un volume de 18 936 litres de contaminants, soit 64 % du volume global rejeté. »

Demande :

- 3.1 Veuillez décrire les causes des déversements non expliqués en préambule, soit 36 % des déversements.